



CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} AVRIL 2022

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle des fêtes communale, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Jérôme LENOIR, Mme Corinne TIQUET, Mme Catherine COME, Mme Valérie MAUGARD, M. Sébastien DERACHE et M. Pierrick GARNIER, Adjoints au Maire,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, Mme Brigitte BARDINA, Mme Annick LHOSTE, M. Fabrice RIMBAUT, M. Sébastien LEFEVRE, Mme Karine NEIL, M. Lucien CAILLOU, M. Bertrand GUIMARD et M. Jean-Gabriel LAINEY Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Eric CAVERS (pouvoir à Mme Catherine COME),
Mme Gaëlle DELAVET (pouvoir à Mme Valérie MAUGARD),
Mme Iléana EFRIM (pouvoir à Mme Corinne TIQUET),
Mme Céline MACHY (pouvoir à Mme Corinne TIQUET),
Mme Lélia STADLER (pouvoir à M. Jérôme LENOIR),
Mme Delphine MAZURE (pouvoir à M. Sébastien LEFEVRE),
Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF (pouvoir à M. Sébastien DERACHE),
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à M. Bertrand GUIMARD),

ETAIT ABSENT :

M. Michel MEYER.

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers Présents	18
Nombre de Conseillers Absents	9
Nombre de Conseillers Représentés	8
Nombre de votants	26

M. le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 20 heures 32.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. le Maire, Madame Brigitte BARDINA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un membre au sein de la commission SECURITE ET TRANSPORT
2. Désignation d'un membre au sein de la commission FINANCES ET ECONOMIE LOCALE
3. Désignation de deux membres au sein de la commission URBANISME ET PROJETS COMMUNAUX
4. Désignation d'un membre au CCAS
5. Adoption du compte de gestion de la commune – exercice 2021
6. Adoption du compte administratif de la commune – exercice 2021
7. Budget communal : affectation du résultat 2021
8. Taux 2022 des taxes directes locales
9. Budget primitif de la commune : exercice 2022
10. Attribution des subventions 2022
- ~~11. Procédure anticipée de désaffectation et de déclassement du Centre Technique Municipal~~
12. PLU de Brières-Les-Scellés
13. Dérogation au repos dominical CNH Industrial

Il ajourne le point 11 relatif à la Procédure anticipée de désaffectation et de déclassement du Centre Technique Municipal.

DELIBERATIONS

1- Désignation d'un membre au sein de la commission SECURITE ET TRANSPORT

Présentation : M. le Maire

À la suite de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Frank BERNARDI, membre de la commission communale SECURITE ET TRANSPORT, il convient de procéder à son remplacement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la candidature de Monsieur Sébastien LEFEVRE et sollicite les éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à 6 (en plus du Maire, Président de droit) le nombre de membres au sein de cette commission et a désigné, à l'unanimité, Monsieur Sébastien LEFEVRE membre de la commission.

2- Désignation d'un membre de la commission FINANCES ET ECONOMIE LOCALE

Présentation : M. le Maire

À la suite de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Frank BERNARDI, membre de la commission communale FINANCES ET ECONOMIE LOCALE, il convient de procéder à son remplacement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la candidature de Monsieur Sébastien LEFEVRE et sollicite les éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, **le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à 6 (en plus du Maire, Président de droit) le nombre de membres au sein de cette commission et a désigné, à l'unanimité, Monsieur Sébastien LEFEVRE membre de la commission.**

3- Désignation de deux membres de la commission URBANISME ET PROJETS COMMUNAUX

Présentation : M. le Maire

À la suite de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Laurent HESSE, membre de la commission communale URBANISME ET PROJETS COMMUNAUX, il convient de procéder à son remplacement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la candidature de Messieurs Sébastien LEFEVRE et Pierrick GARNIER et sollicite les éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, **le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à 8 (en plus du Maire, Président de droit) le nombre de membres au sein de cette commission et a désigné, à l'unanimité, Monsieur Sébastien LEFEVRE et Monsieur Pierrick GARNIER membres de la commission.**

4- Désignation d'un nouveau membre au CCAS

Présentation : M. le Maire

À la suite de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Frank BERNARDI, membre élu au sein du CCAS, et considérant la délibération n° 2020-05-09 du 25 mai 2020 fixant à 16 le nombre de membres du CCAS (composé à part égale de membres élus et de membres nommés par le maire), il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la candidature de Monsieur Sébastien LEFEVRE et sollicite les éventuelles autres candidatures.

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée.**

Le conseil municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Sébastien LEFEVRE nouveau membre élu au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

5- Adoption du compte de gestion de la commune – exercice 2021

Extrait du CG ci-joint

Présentation : Mme COME

Résultats de l'exercice 2021 :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE
FONCTIONNEMENT	3 644 404.43 €	4 042 399.52 €	397 995.09 €
INVESTISSEMENT	792 327.23 €	833 544.69 €	41 217.46 €

Résultats de clôture 2021 :

	RESULTAT CLOTURE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE 2021
FONCTIONNEMENT	1 974 559.89 €	214 681.00 €	397 995.09 €	2 157 873.98 €
INVESTISSEMENT	311 123.20 €		41 217.46 €	352 340.66 €

Le Conseil municipal à approuver, à l'unanimité, le compte de gestion de la commune, établi par M. le Trésorier d'Etampes, pour l'exercice 2021.

6- Adoption du compte administratif de la commune – exercice 2021

Extrait du CA ci-joint

Présentation : M. COME

M. le Maire cède la présidence à Monsieur Jérôme LENOIR et quitte la séance.

Le résultat de l'exercice 2021 laisse apparaître au compte administratif un excédent de 41 217.46 € pour la section d'investissement, et un excédent de 397 995.09 € pour la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture (résultat des années antérieures cumulé au résultat de l'exercice), fait apparaître un excédent d'investissement de 352 340.66 € et un excédent de fonctionnement de 2 157 873.98 €

Le compte administratif du budget principal est conforme au compte de gestion du Trésorier.

Monsieur GUIMARD remercie Madame COME pour la présentation et pour la tenue de deux commissions « FINANCES ». Il précise que son groupe votera « pour » le CA. Il regrette cependant que la page 3 du CA, donnant des informations financières sur les ratios de la commune par rapport à la strate, ne soit pas transmise.

Il ajoute que celle-ci permet de constater que, par rapport aux communes de même strate, Morigny-Champigny :

- Dépense moins en fonctionnement,
- A des produits d'imposition supérieurs,
- A des recettes réelles de fonctionnement inférieures.

Ainsi, il souhaiterait que ce tableau soit transmis et commenté les prochaines années.

Ainsi, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité des votants, le compte administratif de la commune établi par M. le Maire pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

7- Budget communal : affectation du résultat 2021

Présentation : Mme COME

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que le Conseil Municipal, après constatation du résultat de Fonctionnement du Compte Administratif de l'année antérieure, peut affecter ce résultat, en tout ou partie, soit au financement de la section de Fonctionnement, soit au financement de la section d'Investissement.

Les résultats constatés au Compte Administratif pour l'exercice 2021 sont les suivants :

Résultat de l'exercice de la section de Fonctionnement	397 995.09 €
Résultats antérieurs reportés de la section de fonctionnement	1 759 878.89 €
Résultat de Fonctionnement à affecter	2 157 873.98 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	352 340.66 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	56 469.87 €
Affectation en section de fonctionnement R 002	2 157 873.98 €

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'affectation de 2 157 873.98 € en section de fonctionnement.

8- Taux 2022 des taxes directes locales

Présentation : Mme COME

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFB 2021 du département (16,37 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2022 de TFB de la commune sera de 31,29 % (soit le taux communal de 2021 : 14,92 % + le taux départemental de 2021 : 16,37 %).

A la demande de **Monsieur GUIMARD**, **Monsieur le Maire** précise que, pour cette année, l'évolution des bases est de 3,4 % ce qui correspond à 70 000 €.

Monsieur LAINEY demande si cette évolution des bases est intégrée au reversement de la taxe d'habitation au montant de 2017.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas spécifié sur le formulaire de notification et que le montant de reversement de la TH est calculé automatiquement.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes directes locales, en vigueur depuis 2015, comme suit :

- Taxe sur le Foncier bâti (TFB) : 31,29 % (dont 16,37 % de part départementale)
- Taxe sur le Foncier non bâti (TFNB) : 58,56 %

9- Budget primitif de la commune : exercice 2022

Extrait du BP ci-joint

Présentation : Mme COME

Suivant l'instruction comptable M14, le budget est voté par nature avec une présentation fonctionnelle. Le vote s'effectue par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal a approuvé, le budget primitif 2022 de la commune par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement tel que présenté somme suit :

La section de fonctionnement (opérations réelles et opérations d'ordre) présente en dépenses un montant 4 419 587.00 € et en recettes un montant de 5 838 145.67 €, soit un suréquilibre de 1 418 558.67 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022		VOTE
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 241 170.00 €	Unanimité
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 020 000.00 €	Unanimité
Chapitre 014 - Atténuation de produits	87 114.68 €	Unanimité
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	332 505.29 €	Unanimité
Chapitre 66 - Charges financières	42 038.15 €	Unanimité
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	26 100.00 €	Unanimité
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	260 000.00 €	Unanimité
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	44 144.85 €	Unanimité
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	366 514.03 €	Unanimité
	4 419 587.00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022		VOTE
Chapitre 013 -Atténuation de charges	12 552.00 €	Unanimité
Chapitre 70 - Produit des services	200 200.00 €	Unanimité
Chapitre 73 - Impôts et taxes	3 194 530.00 €	Unanimité
Chapitre 74 - Dotations et participations	251 078.00 €	Unanimité
Chapitre 75 - Produit de gestion courante	19 140.00 €	Unanimité
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	2 771.69 €	Unanimité
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement	2 157 873.98 €	Unanimité
	5 838 145.67 €	

Le montant de 18 245.00 € alloué aux écoles sur les dépenses de fonctionnement est réparti comme suit :

		Effectifs	144	129	65	72	410
	RASED	Budget 2022 alloué/enfant	Daudet	Chateaubriand	La Fontaine	Perrault	Total
Fournitures Pédagogiques (6067)	600.00 €	34 €	4 896.00 €	4 386.00 €	2 210.00 €	2 448.00 €	13 940.00 €
Transport en Car (6247)		10.50 €	1 512.00 €	1 354.50 €	682.50 €	756.00 €	4 305.00 €
Total budget Commune	600.00 €	44.50 €	6 408.00 €	5 740.50 €	2 892.50 €	3 204.00 €	18 245.00 €

La téléphonie, internet, les copies et impressions (hors papier) et l'affranchissement ne sont pas décomptés. Les courriers sont transmis en mairie pour y être affranchis.

Vu le contexte actuel, **Monsieur LAINEY** pense qu'une augmentation du taux d'effort aurait pu être appliquée pour diminuer l'impact du tarif de la restauration scolaire sur les familles en difficulté.

Monsieur le Maire explique que le prestataire a augmenté de 2,6 % ses tarifs par avenant au contrat, passant ainsi le prix du repas facturé à la commune de 2,4265 € à 2,5842 €. Cette augmentation n'a pas été répercutée sur le prix facturé aux familles. Il rappelle que le CCAS a délibéré depuis plusieurs années pour un tarif à 0,50 € le repas pour des familles en grande difficulté. Il précise que le tarif plancher sur la commune est à 1,50 €.

Il ajoute que le budget communal prend aussi en charge le coût du transport en car jusqu'à la piscine d'Etampes dans le cadre de l'apprentissage de la natation mis en place avec les écoles.

Monsieur GUIMARD remercie Mme COME pour l'organisation des deux commissions finances. Il ajoute que son groupe votera pour la plupart des chapitres et s'abstiendra pour le chapitre 23 (Immobilisation en cours) en dépenses d'investissement et le chapitre 16 (Emprunts et dettes) en recette d'investissement. Pour justifier ce vote il précise que ces 2 lignes correspondent à un projet de construction d'une orangerie qui n'apparaît pas au

ROB et qui sera étudié en réunion stratégique le 14 avril prochain et pour lequel une demande de subvention a été faite.

Monsieur le Maire précise que ce projet date de début 2019 et que dans le cadre de la DETR une subvention de 150 000 € a été accordée. Il ajoute que, si ce projet se réalise sur l'exercice 2022, l'emprunt pour compléter le financement est prévu au budget.

Monsieur LAINEY ajoute le sujet mérite d'être approfondi et que ce n'est pas tant l'aspect financier que le projet et son implantation qui motive son abstention.

La section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 1 896 740.00 € (dont 313 833.59 € de restes à réaliser en dépenses et 370 303.46 € de restes à réaliser en recettes).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		VOTE
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	98 171.08 €	Unanimité
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 248 058.46 €	Unanimité
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	455 540.00 €	Majorité (23 pour et 3 abstentions)
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	13 000.00 €	Unanimité
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	79 198.77 €	Unanimité
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	2 771.69 €	Unanimité
	1 896 740.00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022		VOTE
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	549 196.66 €	Unanimité
Chapitre 10 – Dotation, fond divers	189 343.80 €	Unanimité
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	4 200.00 €	Unanimité
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	44 144.85 €	Unanimité
Chapitre 024 – Produits de cession	91 000.00 €	Unanimité
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	300 000.00 €	Majorité (23 pour et 3 abstentions)
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	366 514.03 €	Unanimité
Chapitre 001 – Solde d'exécution	352 340.66 €	Unanimité
	1 896 740.00 €	

10- Attribution des subventions 2022

a) Subventions 2022 aux associations Morignacaises

Présentation : M. DERACHE

Monsieur LAINEY informe l'assemblée qu'il ne prendra pas part au vote de la subvention au profit de l'AMAP et ce pour être en phase avec « la charte de l' élu ».

En effet, pour éviter toute contestation, **Monsieur le Maire** confirme qu'il est recommandé aux élus de ne pas prendre part au vote de la subvention d'une association dans laquelle ils sont directement ou indirectement impliqués.

Monsieur DERACHE précise les dossiers de demande de subventions ont été examinés en commission le 21 mars 2022. Il ajoute que les montants proposés ont été définis selon le nombre d'adhérents morignacois et le niveau de trésorerie de l'association.

Il est à préciser que les associations COJE, KARATE ASM, MONT BONVILL'A JOIE, TENNIS DE TABLE et TOUM VAL DE JUINE n'ont pas sollicité de subventions.

Pour répondre aux demandes de subventions exceptionnelles, un montant de 5 000 € est provisionné au budget afin de pouvoir apporter un soutien aux associations qui réaliseront des manifestations durant l'année.

Le Conseil municipal a délibéré sur chaque montant de subvention de fonctionnement aux associations au titre de l'exercice 2022 comme suit :

Associations	Proposition 2022 en €	VOTE	Ne prend part au vote
AAPMA	1 000	Unanimité des votants	E. WEIGANT / F. RIMBAUT
ALPERE Morigny	200	Unanimité	
AMAP Paniers	100	Unanimité des votants	JG. LAINEY
ANGATA SOUND	1 500	Unanimité	
BADMINTON	1 000	Unanimité	
CYCLO CLUB MORIGNY	550	Unanimité	
FOOTBALL CLUB	1 800	Unanimité	
FUSION DANSE	400	Unanimité	
GYM'S CLUB	1 500	Unanimité	
JUDO CLUB	1 500	Unanimité	
KUNG FU	100	Unanimité	
LES LOUPETTES	300	Unanimité	
LOISIRS ET CULTURE	1 000	Unanimité	
MORYCANTE	300	Unanimité	
PASTASCIUTTA	300	Unanimité des votants	C. TIQUET
PEEP	200	Unanimité	
PETANQUE	100	Unanimité	
PETITS MORIGNACOIS	600	Unanimité	
PETITS PAS	2 000	Unanimité	
PLEINE LUNE	250	Unanimité	
RANDONNEURS DE L'ESSONNE	600	Unanimité	
RESTONS JEUNES	700	Unanimité	
TAE KWON DO	1 000	Unanimité	
TAROT CLUB	400	Unanimité	
TEAM BASKET	4 000	Unanimité	
TENNIS CLUB	1 500	Unanimité des votants	S. DERACHE
VADE RETRO SATANAS	500	Unanimité	
TOTAL	23 400		

b) Subventions 2022 aux écoles de Morigny-Champigny

Présentation : Mme MAUGARD

Il est proposé de verser aux coopératives des écoles de Morigny-Champigny les subventions pour un montant total de 10 660.00 € soit 26 € par enfant, comme suit :

Ecole	Effectifs au 16/02/2022	Proposition de subvention
Elémentaire A. Daudet	144	3 744.00 €
Elémentaire Chateaubriand	129	3 354.00 €
Maternelle J. de la Fontaine	65	1 690.00 €
Maternelle C. Perrault	72	1 872.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

11- PLU de Brières-Les-Scellés
Projet de PLU en annexe

Présentation : M. le Maire

La commune de Brières-Les-Scellés par l'arrêté municipal n° 01/2021 a arrêté son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, la commune Morigny-Champigny a été sollicitée par courrier en date du 24 février 2022 afin d'émettre son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date, à défaut l'avis de notre commune sera considéré comme favorable.

Le conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la commune de Brières-Les-Scellés.

12- Dérogation au repos dominical CNH Industrial

Présentation : Mme COME

Par courrier recommandé en date du 23 mars 2022, la société CNH Industrial France nous a adressé une demande de dérogation à la règle du repos dominical, pour permettre de faire travailler 6 collaborateurs du dépôt durant la période du 7 mai au 25 septembre 2022 et 2 collaborateurs administratifs du 19 juin au 18 septembre 2022.

Ces dates correspondent au pic d'activité de l'entreprise lié à la moisson et permettent ainsi de répondre favorablement à la demande des clients toujours très dépendants des conditions climatiques.

Ainsi la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), en application des dispositions des articles L 3132-21 et R 2132-16 du Code du travail, sollicite l'avis du Conseil municipal quant à cette demande de dérogation.

A la demande de **Monsieur LAINEY**, **Monsieur le Maire** précise que le CSE a donné son accord à l'unanimité lors de sa réunion du 17 mars 2022.

Le conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande de dérogation au repos dominical.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations diverses suivantes :

- La décision de l'Education nationale concernant la fermeture d'une classe à l'école Chateaubriand ;
- L'assignation des opérateurs de téléphonie mobile pour assurer la couverture des zones blanches dans un délais de 2 ans ;
- Les actions menées à l'initiative de la commune en faveur de la population ukrainienne ;
- L'avancée du contentieux en cours et les fouilles relatives au projet d'aménagement du centre bourg ;
- Les délégations accordées par Monsieur le Maire à Monsieur Pierrick GARNIER, Maire adjoint, et à Monsieur Fabrice RIMBAUT, conseiller municipal délégué.

M. LAINEY demande une information sur la décision de la CAESE relative à la gestion de l'eau et la communication du rapport sur les fouilles sur l'ancien site de l'école Daudet. Il informe l'assemblée sur la mise en service tardive de l'éclairage public sur un secteur et sur l'absence d'éclairage public sur la route du Texas (commune d'Etampes) dangereuse pour les utilisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 22 heures 12

Le Maire,
Bernard DIONNET.



Le secrétaire de séance,
Brigitte BARDINA.

Adopté le : 7 octobre 2022